

GUIDE DE L'EXPOSANT



Ce guide est édité afin de faciliter votre installation au salon et vos donner toutes les informations pratiques nécessaires à votre participation.

INFORMATIONS PRATIQUES AMENAGEMENTS DU STAND

VOTRE CONTACT TECHNIQUE

L'équipe AP Média se tient bien sûr à votre disposition pendant le salon. Contacts sur place :

Paul CROZET - 07 49 18 62 37

Enola Tartar – 07 57 02 00 26



SOMMAIRE

INFORMATIONS PRATIQUES3

HORAIRE D'INSTALLATION ET DEMONTAGE	3
LIVRAISON DE COLIS ET MATERIEL.....	3
ACCES EXPOSANTS	4
BADGES EXPOSANTS.....	5
SERVICES SUR LE SALON.....	5

AMENAGEMENTS DU STAND7

STAND CLE EN MAIN	7
STAND NU.....	7
COMMANDE MOBILIER SUPPLEMENTAIRE.....	8
COMMISSION DE SECURITE.....	8
GARDIENNAGE.....	8

INFORMATIONS PRATIQUES

HORAIRES D'INSTALLATION ET DEMONTAGE

Dates	Installation exposants	Accueil des exposants	Ouverture du salon au public	Démontage exposants
08 octobre 2026	10h00 -18h00			
09 octobre 2026		A partir de 7h30	8h30 – 16h00	16h00 – 19h30

* Si vous faites appel à un standiste et que le délai est trop court, merci de nous en informer

LIVRAISON DE COLIS ET MATERIEL

Livraison uniquement le 08 octobre de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 18h00.

- Chaque colis devra porter l'étiquette fournie ci-dessous dûment complétée.
- Si le matériel doit être récupéré, l'enlèvement par transporteur devra se faire le soir du démontage. Le parc des expositions ne dispose pas d'alvéoles de stockage

ETIQUETTE DE LIVRAISON


ADRESSE DE LIVRAISON
Destinataire (Nom - Prénom) : A renseigner.
Chez : Complexe Henri Giran – Boulevard Léon Blum 83300 DRAGUIGNAN
INFORMATIONS OBLIGATOIRES
Manifestation : SALON DES MAIRES DU VAR – 09 octobre 2026
Espace, salle, stand où la livraison doit être effectuée :
Nom du stand : A renseigner.
N° du stand : A renseigner.
Responsable du stand : A renseigner.
Tél (mobile de préférence) : A renseigner.

AP Média ou Le complexe Henri Giran ne peuvent être tenus responsables en cas de casse / vol. Aucune des deux structures ne se chargera des frais de réception, dédouanement ou autre (port payé). Il faudra veiller à bien identifier et sécuriser votre matériel.

ACCES EXPOSANTS

Complexe Henri Giran Entrée Exposants par le Boulevard Leon BLUM – 83300 Draguignan

L'accès des véhicules des exposants est autorisé à proximité du complexe suivant le planning d'installation pour le montage et le démontage. Il est strictement interdit de stationner sur l'accès à la voie pompier.



Zone parking EXPOSANTS 

Vous munir de votre badge et le présenter à l'agent de sécurité à l'entrée

BADGES EXPOSANTS

Pour permettre votre accès au parking et au salon, nous vous demandons d'imprimer vos badges avant l'événement (pour toute personne animant votre stand ou tout fournisseur intervenant pour votre compte), sur l'espace sécurisé qui vous est dédié :

[Inscription Exposant | Salon des Maires du Var](#)

Mot de passe : SALON83@2026

Il vous sera demandé de créer un compte avec une adresse mail ainsi qu'un mot de passe, puis de créer votre structure afin qu'elle apparaisse dans la liste. Il se peut que votre structure apparaisse déjà dans la liste, cela veut dire qu'une personne de l'entreprise l'a créée.

La personne qui crée la structure en devient le « gestionnaire ». Cela lui permet de générer les badges pour tous les collaborateurs notamment.

Pensez svp à imprimer vos badges avant le salon. Porte-badges et cordons vous seront remis à l'accueil du salon

SERVICES SUR LE SALON

• RESTAURATION

Pour permettre aux exposants et aux visiteurs de profiter pleinement de l'événement, une offre de restauration sera proposée sur place tout au long de la journée.

[Le traiteur Borges événement](#)

Assurera le service avec différentes formules adaptées aux temps de pause et de déjeuner.

Pour toute demande de cocktail sur stand, vous avez la possibilité de le contacter par mail ou par téléphone :

- contact@borgesevenements-traiteur.com
- [04 94 68 61 42](tel:0494686142)

• PLANTES

Nouveauté cette année !!

Plantes Pépinière Dalmasso

Cette année, nous vous proposons la location de plantes de différentes tailles afin de mettre en valeur votre stand.

Si vous souhaitez louer des plantes pour la durée du salon, vous trouverez ci-dessous un bon de commande. Nous vous invitons à le compléter et à le renvoyer par e-mail à l'adresse indiquée ci-dessous.

- pepinieredalmasso@gmail.com
- [06 27 20 12 00](tel:0627201200)
- [BC-location-de-plantes-salon-des-maires-2026.xlsx](#)

PERSONNALISATION DE STAND

Nouveauté cette année, vous avez la possibilité, via le formulaire « **DESCRIPTIF DE STAND ET PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES** » sur votre espace exposant de commander votre personnalisation de stand grâce à un bandeau réhausse ou le stickage d'une ou plusieurs cloisons de votre stand. Si cette prestation a déjà été commandée sur le dossier d'inscription du salon il n'est pas nécessaire de la recommander via l'espace exposant.

Bandeau réhausse de stand



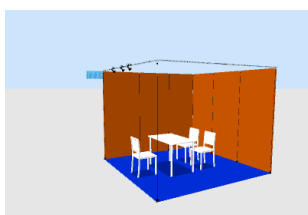
Cloisons stickées



AMENAGEMENTS DU STAND

STAND CLE EN MAIN

L'organisateur met à la disposition des exposants des cloisons de stand en bon état. Afin de maintenir la qualité de ce matériel, l'exposant ne doit pas utiliser d'autres accroches que des cimaises, des chainettes et crochets, de la patafix ou du scotch (non fournis par l'organisateur).



Exemple d'un stand de 9m²

A chaque superficie de stand correspond un équipement

Surfaces stand	Dotation(s)	Rampe(s) de spots
6m ² > 12m ²	1	1
18m ²	2	2
27m ²	3	3
36m ²	4	4

Composition de mon stand équipé :

- Cloisons de mitoyenneté, couleur blanc (**hauteur 2,40m**), traverse de façade en structure foncée,
- Enseigne drapeau double face 40*20cm,
- Accès pour alimentation électrique, prévoir des rallonges et multiprises (non fournies par l'organisateur),
- 1 rampe de 3 spots lumineux,
- Moquette sur les stands (**enlèvement du polyane à votre charge le jour de votre installation**),
- 1 dotation mobilier comprenant : 1 table rectangulaire (L: 1.20m x H: 0.75m x P: 0.65m) + 3 chaises + 1 corbeille.

Si vous souhaitez installer votre propre mobilier, nous pouvons enlever la dotation fournie avec votre stand.

STAND NU

Le stand nu est livré avec un accès électrique et moquette mais sans enseigne, sans cloisons, sans mobilier, sans spots lumineux (à votre charge).

Tout aménagement de stand dépassant une hauteur de 2,50 mètres doit être soumis à l'approbation de l'organisateur du salon, nous faire parvenir un plan décorateur.

IMPORTANT : Aucun élément de décoration (cloison, mobilier, affiche, enseigne...) ne doit dépasser les limites du stand matérialisé au sol par la moquette ou les structures du stand. Il est strictement interdit de clouer, visser et coller sur les cloisons des stands et les aménagements du Parc des expositions, ainsi que de procéder à tous travaux touchant aux conduits de fumée, d'eau, d'air comprimé, aux circuits électriques et téléphoniques du bâtiment. Toute réparation consécutive à une dégradation constatée sera intégralement facturée au titulaire du stand.

COMMANDE MOBILIER SUPPLEMENTAIRE

Pour toute commande de mobilier supplémentaire, celle-ci passe directement par notre prestataire ALIANCE MOBILIER. Rendez-vous sur leur site : <https://aliance-mobilier.com/>

Sélectionnez le mobilier que vous souhaitez dans votre panier, créez votre compte, rattachez votre commande au salon souhaité et validez la commande.

Pour toute question n'hésitez pas à contacter directement ALIANCE MOBILIER par email : **commerce1@aliance-mobilier.com** ou par téléphone au **05 61 39 16 56**.

COMMISSION DE SECURITE

Passage de la commission de sécurité, le **08 octobre 2026**. Les aménagements doivent être terminés. Présence obligatoire du responsable de votre stand si vous exposez des produits dangereux. Le chargé de sécurité du salon examinera la conformité de votre stand.

Les exposants devront lui fournir les procès-verbaux de classement au feu des matériaux de décoration utilisés et de montage de stand si fait par un standiste.

GARDIENNAGE

L'organisateur se charge de la surveillance générale du salon dans les meilleures conditions mais il s'agit d'une obligation de moyens et non de résultat. La surveillance des aménagements des stands demeure sous la responsabilité exclusive de l'exposant (ne laisser aucun objet de valeur en dehors des heures d'ouverture, être particulièrement vigilant durant les périodes de montage et de démontage des stands).